

Plus sollicitée que jamais en 2020

TRANSPARENCE. En 2020, l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD) n'a pas chômé. Elle a fait face à un nombre élevé de demandes. Côté transparence, il y a eu 20 demandes en médiation auprès de la préposée cantonale, dont 12 qui émanaient de particuliers.

Et pas moins de 67 demandes d'accès à des documents auprès des organes publics. Des demandes qui ne sont «pas toujours identifiées comme telles», indique l'Autorité dans un communiqué. D'où la nécessité de poursuivre la «sensibilisation» des organes publics.

Côté protection des données, l'Autorité affirme jouer un rôle «primordial et toujours plus complexe». En cause notamment, la pandémie et son rôle d'accélérateur de la numérisation, avec l'utilisation étendue de solutions informatiques et la collecte systématique de données

personnelles – traçage, télé-médecine, visioconférence, etc. – qui ont parfois mis à mal le droit du citoyen à l'autodétermination et restreint sa sphère privée.

Les révisions de lois en lien avec la numérisation de l'administration ont aussi mobilisé l'Autorité. Laquelle a ouvert pas moins de 452 dossiers l'an dernier.

Nombreux accroc

Dans sa lettre accompagnant le rapport d'activité de l'ATPrD au Grand Conseil, le Gouvernement, s'il se dit conscient de l'importance de la protection des droits fondamentaux, ne cache pas les accroc toujours plus nombreux avec l'ATPrD.

Au terme d'une longue liste de griefs qu'il lui adresse, il rappelle que sa mission «ne saurait justifier qu'elle se substitue à l'administration dans la gestion des questions liées à la protection des données». JnG